

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-MARNE
ARRONDISSEMENT DE CHAUMONT
COMMUNE DE CONDES

PROCÈS-VERBAL
du
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 03 Mars 2023

Date de convocation : Mercredi 1^{er} Mars 2023

L'an deux -mil-vingt-trois, le trois mars à 18 h 15, le Conseil Municipal de la Commune de Condes, légalement convoqué s'est réuni en Mairie sous la présidence de *Monsieur Joël CLÉMENT*, Maire.

Étaient présents Mme et Mrs les conseillers municipaux :
Nathalie LUGNIER, Joël CLÉMENT, Yves DELAGE, Joël FRANZ, Jean-Michel NOCLERCQ,

Absents : Agnès TAILLANDIER et Jonathan MARIOT

Absent représenté : Jérôme JACQUOT (Pouvoir à Nathalie LUGNIER)

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Monsieur Yves DELAGE est désigné pour exercer cette fonction.

Les élus présents physiquement constituent le quorum nécessaire aux délibérations.

Il est donné lecture du procès-verbal de la dernière réunion de conseil, en date du 18 Janvier 2023. Ce PV n'apporte aucune remarque et est adopté.

Ordre du Jour de la séance :

- 1) Travaux de l'école : Choix des entreprises, validation des compléments -
Délibération

☛ Travaux de l'école : Choix des entreprises, validation des compléments Réf. :
03/2023

Le maire expose les raisons de ce conseil municipal extraordinaire par la nécessité de donner une réponse rapide au maître d'œuvre sur le choix des entreprises pour les travaux de l'école afin de ne pas retarder le planning. Les conseillers valident ce principe à l'unanimité.

Le maire présente un résumé des échanges avec le maître d'œuvre EURO INFRA (représenté par Charles Consigny) au cours de la réunion de la commission d'appel d'offres du Mercredi 1er Mars :

-Point négatif : le planning des travaux sera retardé au minimum d'un mois en raison des délais liés au problèmes actuels d'approvisionnement en matériaux notamment pour les menuiseries extérieures

-Point positif : l'analyse du maître d'œuvre lui permet de proposer une entreprise pour chaque lots des marchés de travaux. Cependant les contraintes du CCTP et du programme Climaxion (exigences thermiques) nécessiteront de sa part des demandes de compléments aux entreprises qui seront retenues par le Conseil. Ces compléments devraient générer quelques surcoûts qui seront chiffrés par chaque entreprise sollicitée.

Le maître d'œuvre demande que le conseil, à partir du document d'analyse présenté, fasse le choix des entreprises et valide le principe des compléments qui seront demandés.


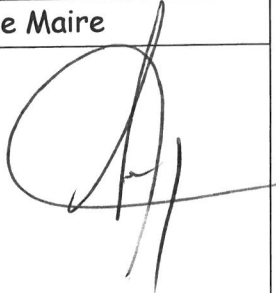
Lecture est faite par Nathalie LUGNIER des entreprises et des compléments proposés.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les compléments proposés et arrête la liste des entreprises retenues :

- Lot 1 (désamiantage et couverture) : MARTIN SA à Chaumont-52000
- Lots 2 et 12 (démolition et gros œuvre) : SARL Bruno SCODITTI à Blécourt-52300
- Lots 3 et 13 (ITE et peinture) : SARL CASTELLANI à Chalindrey-52600
- Lot 4 (plâtrerie-isolation-faux plafonds) : SAS ISOPLAQUISTE à Gondrecourt le Château-55130
- Lots 5 et 15 (menuiseries) : Menuiserie PETIT à Dommarien-52190
- Lot 6 (plomberie-sanitaires) : SARL LINOTTE Alain à Villiers sur Suize-52210
- Lot 7 (électricité-chauffage) : SARL Bernard DESHAYES à Bourbonne les Bains-52400
- Lot 8 (carrelage-faïence) : RONZAT SAS à Chaumont-52000

Le déménagement de l'école aux dates initialement prévue est à nouveau validé. Il aura lieu dans la Semaine 16 du 17 au 21 Avril 2023.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 00

Observations	SIGNATURES	
	Secrétaire de Séance	Le Maire
		

N° d'ordre des délibérations	Objets
03/2023	Travaux de l'école : Choix des entreprises, validation des compléments